

Redécoupage politique en Glâne-Sud ?

Depuis quelques années, lorsqu'il s'agit de créer une nouvelle loi ou d'en réviser une, les autorités de notre canton ne manquent plus de citer la « région » comme la solution idéale pour répondre aux nouvelles exigences. La région est certes en devenir mais elle est surtout en gestation et devra gagner sa place. Souhaiterait-on dorénavant sauter la case « commune » ? Sûrement pas, mais la tendance est inexorablement à la création d'entités de grande envergure garnies de ressources professionnalisées.

Les miliciens des exécutifs peuvent-ils encore répondre efficacement à l'ampleur et à la complexité des tâches, au besoin d'immédiateté de la population et à la forte intrusion du juridisme dans le processus décisionnel. Les élus sont nombreux à reconnaître que la dépendance à des structures supra-communales prend le pas sur l'autonomie de leur commune. Si la remise en question personnelle des acteurs est de mise, il n'est pas envisageable de se laisser imposer des schémas tout faits.

En Glâne-Sud, le contour des limites communales est revisité régulièrement. Sept initiatives ont abouti ces cinquante dernières années : en 1969 : Ecublens, Eschiens et Villangeaux ; en 1990 : Morlens et Vuarmarens ; en 1993 : Rue et Blessens ; en 2001 : Rue, Gillarens, Promasens et Ursy, Bionnens, Mossel, Vauderens ; en 2006 : Esmonts et Vuarmarens ; en 2012 : Ursy et Vuarmarens. Ce ne sont pas moins de 11 écus qui ont rejoint les arsenaux pour la postérité. Historiquement liées par des valeurs et des projets rassembleurs, géographiquement déposées dans le même écrin, les communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet, Rue et Ursy s'interrogent sur un nouveau défi : « Réunir en une seule, les six communes de la Glâne-Sud ».

Après les Syndics, toutes les Conseillères et tous les Conseillers communaux se sont réunis pour en débattre. Tout le monde n'est pas encore convaincu, plusieurs divergences opposent encore les élus dont certains considèrent qu'une réalisation en deux étapes serait plus adaptée. Mais le challenge séduit. Dans le strict respect de tous les avis exprimés et avec l'intention d'avancer, les six conseils communaux se sont fixé quelques principes pour progresser de manière compacte et ordonnée :

1° Ce projet devait être présenté aux élus avant les prochaines **élections communales** du 7 mars. Il s'agit de transmettre le message à celles et ceux qui poursuivent leur parcours politique. Le changement de législature est le moment idéal pour initier les grands desseins.

2° Cette entreprise requiert des milliers d'heures de travail et de séance. Il n'est pas question de dépenser cette énergie sans obtenir d'abord le soutien de la **population**.

3° Lorsqu'une telle idée est émise, elle doit être traitée sans délai pour éviter sa déformation. Aussi, la date du **dimanche 14 février 2021** a été retenue pour un vote de sondage. Les citoyennes et citoyens des six communes se prononceront par un *oui* ou par un *non* à la question suivante : « **Soutenez-vous le projet d'étude qui vise à réunir en une seule, les communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet, Rue et Ursy** » ? Un document de présentation accompagnera le matériel de vote.

4° Ce n'est qu'à la suite d'une analyse détaillée des résultats enregistrés le 14 février que les communes se prononceront sur les **prochaines étapes**.

5° Les **législatifs** seront informés du projet lors des assemblées qui se dérouleront aux dates suivantes :

Lundi 7 décembre 2020, assemblée communale à Chapelle

Mercredi 9 décembre 2020, assemblée communale à Auboranges

Jeudi 10 décembre 2020, conseil général à Rue

Lundi 14 décembre 2020, assemblée communale à Ursy

Mardi 15 décembre 2020, assemblée communale à Ecublens

Mercredi 16 décembre 2020, assemblée communale à Montet

COMMUNIQUÉ DE PRESSE avec embargo

Les Conseils communaux d'Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet, Rue et Ursy communiquent ce qui suit :

Notre initiative n'est pas anodine et peut susciter des réactions émotionnelles bien naturelles. Nous tenons à informer notre personnel et notre population avec transparence et sérénité dans les délais planifiés.

Aussi, nous demandons à la presse de ne faire aucun étalage des débats qui auront lieu dans les réunions des législatifs jusqu'au et y compris le **16 décembre 2020**. Dès le lendemain et en totale liberté, vos journaux pourront diffuser tout le travail journalistique élaboré.

Pour des informations complémentaires, vous pourrez contacter les personnes suivantes :

<i>Commune d'Auboranges</i>	<i>M. Christophe Jaccoud, syndic</i>	christophe.jaccoud@auboranges.ch
<i>Commune de Chapelle</i>	<i>M. Claude Gremaud, syndic</i>	claude.gremaud@chapelle.ch
<i>Commune d'Ecublens</i>	<i>M. Jean-Pierre Vaucher, syndic</i>	vaucher.jean-pierre@bluewin.ch
<i>Commune de Montet</i>	<i>M. Jean-Louis Demierre, syndic</i>	commune@montet-glane.ch
<i>Commune de Rue</i>	<i>M. Joseph Aeby, syndic</i>	joseph.aeby@ccrue.ch
<i>Commune d'Ursy</i>	<i>M. Philippe Conus, syndic</i>	philippe.conus@ursy.ch

M. Willy Schorderet, préfet de la Glâne, est volontiers à disposition.

Pour ce qui est du présent communiqué de presse, il est diffusé par mandat sous la responsabilité de la Région Glâne-Veveyse, M. Joseph Aeby, directeur, joseph.aeby@rqv.ch.

~ ~ ~ ~